



Rapport sur la qualité des actifs financés et sur l'encours d'obligations foncières au 30 juin 2026

Caisse Française de Financement Local (Caffil)
(Instruction n° 2022-I-04 du 9 mars 2022)

Conformément à l'instruction n° 2022-I-04 du 9 mars 2022, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter des informations sur :

- l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caffil, hors intérêts courus non échus,
- l'encours d'obligations foncières, et
- le cadre de gestion des risques de taux, de change, de liquidité et de crédit.

Au 30 juin 2026, le *cover pool* de Caffil est composé :

- d'expositions sur des personnes publiques pour 66,1 milliards d'euros, sous forme de prêts pour 62,5 milliards d'euros (dont 2,5 milliards d'euros de liquidités déposés à la Banque de France) et sous forme de titres pour 3,6 milliards d'euros, et
- d'expositions sur des établissements de crédit (titres et dépôts) pour 3,6 milliards d'euros.

Le détail du *cover pool* est présenté dans le tableau suivant :

	Total des actifs	Actifs détenus hors <i>cover pool</i>	Titres donnés en pension livrée sortis temporairement du <i>cover pool</i>	Actif du <i>cover pool</i>
En milliers d'euros, au 30/06/2026				
Expositions sur des personnes publiques				
- Prêts (Hors liquidités déposées à la Banque de France)	60 348 703	273 051	-	60 075 652
- Liquidités déposées à la banque de France	2 468 698	-	-	2 468 698
- Titres	4 924 451	-	1 374 700	3 549 751
Autres expositions: Expositions sur des établissements de crédit (Titres, expositions et dépôts)	3 576 741	-	-	3 576 741
Provisions collectives	(21 137)	-	-	(21 137)
TOTAL	71 297 456	273 051	1 374 700	69 649 705

Grâce à son statut de société de crédit foncier, Caffil a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, Caffil peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. Caffil n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a été mobilisé au 30 juin 2026 auprès de la Banque de France.

Des actifs détenus par Caffil peuvent également être retirés du *cover pool* s'ils sont devenus non éligibles, en attendant qu'ils soient cédés ou échus.

Les obligations foncières émises par Caffil respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque centrale européenne et sont également conformes à la directive *covered bonds* et à la réglementation CRR / CRD.

1. PRÊTS GARANTIS

Caffil ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Dans le tableau ci-dessous, les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture. Les prêts et titres sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes. Le montant total de ces expositions est présenté net de provisions collectives.

En milliers d'euros, au 30/06/2026		Exposition directe	Exposition directe	Exposition indirecte	Exposition indirecte					
PAYS		Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires	Total	dont encours des créances douteuses et litigieuses (3)	dont encours impayés	dont provisions sur créances douteuses et litigieuses	dont provisions sur titres de placement
France										
Administration centrale	refinancements export	-	-	11 510 171	-	11 510 171	-	-	-	-
	Autres	5 692	11 000	-	63 100	79 792	-	-	-	-
Banque centrale	Compte auprès de la Banque de France (1)	2 468 698	-	-	-	2 468 698	-	-	-	-
Administrations régionales et locales	Régions	3 723 612	45 011	4 347	-	3 772 969	2 299	0	(69)	-
	Départements	7 641 630	-	230 902	-	7 872 532	8 831	732	(312)	-
	Communes	13 558 003	10 144	389 374	-	13 957 522	14 858	2 803	(163)	-
	Territoires d'outre-mer	33 557	-	3 103	-	36 660	3 103	0	0	-
	Groupement de collectivités locales (2)	15 587 189	19 187	62 165	-	15 668 541	4 607	730	(495)	-
Entités du secteur publics	Etablissements publics de santé	5 743 371	-	-	-	5 743 371	7 597	0	(344)	-
	Autres entités du secteur public	1 130 423	216 800	-	-	1 347 223	5 424	1	(5)	-
Sous-total		49 892 177	302 142	12 200 062	63 100	62 457 481	46 720	4 266	(1 388)	-
Autriche										
Administrations régionales et locales	Lander	132 892	-	-	-	132 892	-	-	-	-
Sous-total		132 892	-	-	-	132 892	-	-	-	-
Belgique										
Administrations régionales et locales	Régions	-	-	9 300	-	9 300	-	-	-	-
Sous-total		-	-	9 300	-	9 300	-	-	-	-
Canada										
Administrations régionales et locales	Communes avec échelon de notation 1	100 287	-	21 471	-	121 757	-	-	-	-
Sous-total		100 287	-	21 471	-	121 757	-	-	-	-
Espagne										
Administration centrale	Autres	-	153 000	-	74 500	227 500	-	-	-	-
Administrations régionales et locales	Régions	-	50 000	-	-	50 000	-	-	-	-
	Communes	19 840	-	-	-	19 840	-	-	-	-
Sous-total		19 840	203 000	-	74 500	297 340	-	-	-	-
Etats-Unis										
Administrations régionales et locales	Etats fédérés avec échelon de notation 1	-	107 943	-	-	107 943	-	-	-	-
Sous-total		-	107 943	-	-	107 943	-	-	-	-
Italie										
Administration centrale	Autres	-	1 089 031	-	-	1 089 031	-	-	-	(5 969)
Administrations régionales et locales	Régions	-	973 716	-	-	973 716	-	-	-	-
	Province	-	306 520	-	-	306 520	-	-	-	-
	Communes	2 807	399 404	-	-	402 211	-	-	-	-
	Groupement de collectivités locales (3)	-	5 395	-	-	5 395	-	-	-	-
Sous-total		2 807	2 774 067	-	-	2 776 874	-	-	-	(5 969)
Japon										
Administrations régionales et locales	Communes avec échelon de notation 2	-	25 000	-	-	25 000	-	-	-	-
Sous-total		-	25 000	-	-	25 000	-	-	-	-
Portugal										
Administrations régionales et locales	Communes	2 666	-	-	-	2 666	-	-	-	-
Sous-total		2 666	-	-	-	2 666	-	-	-	-
Suède										
Administrations régionales et locales	Communes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suisse										
Administrations régionales et locales	Cantons avec échelon de notation 1	-	-	30 175	-	30 175	-	-	-	-
	Communes avec échelon de notation 1	132 674	-	-	-	132 674	-	-	-	-
Sous-total		132 674	-	30 175	-	162 849	-	-	-	-
SOUS-TOTAL GÉNÉRAL		50 283 341	3 412 151	12 261 008	137 600	66 094 101	46 720	4 266	(1 388)	(5 969)
Provisions Collectives						(21 137)				
TOTAL GÉNÉRAL						66 072 964				

(1) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 30/06/2026.

(2) Dont EUR 4 871 milliers d'euros au titre des opération de contrat de partenariat.

(3) dont encours litigieux : 1,4 millions d'euros

2.2 NOTATIONS

Caffil détient des expositions sur des personnes publiques au Canada, aux Etats Unis, au Japon et en Suisse dont l'éligibilité nécessite une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit, reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros, au 30/06/2026

Maturité résiduelle finale		
Durée résiduelle (arrondie au nombre d'années entier le plus proche)	Nombre d'opérations (1)	Encours total
0	1 148	2 916 371
1	2 044	655 878
2	2 926	907 932
3	2 350	1 355 661
4	2 863	1 696 870
5	1 927	1 438 045
6	1 478	1 718 990
7	1 764	2 046 268
8	1 762	3 736 687
9	2 068	4 393 311
10	1 754	6 185 933
11	1 486	4 478 575
12	1 347	3 000 202
13	1 508	4 640 680
14	1 292	4 047 141
15	931	4 101 441
16	781	2 261 675
17	649	1 730 562
18	834	2 700 742
19	798	2 748 598
20	419	1 464 454
21	292	1 052 943
22	238	1 319 363
23	339	1 087 313
24	292	1 338 775
25	122	453 454
26	67	348 030
27	96	394 947
28	104	1 086 818
29	103	409 111
30	43	165 171
31	19	32 693
32	10	26 175
33	10	25 684
34	11	23 074
35	2	7 179
37	7	51 127
38	29	95 846
39	19	39 102
40	4	3 133
Total	33 936	66 185 954
ÉCART DE CHANGE		(91 853)
Provisions collectives non ventilées		(21 137)
TOTAL GENERAL		66 072 964

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En milliers d'euros, au 30/06/2026

	Remboursements anticipés survenus en 2026	Taux de RA fin de période
- Refinancements export	-	0,00%
- Secteur public local	3 091	0,01%
TOTAL expositions sur personnes publiques	3 091	0,00%

Le taux de RA calculé sur l'année 2026 correspond au rapport entre le volume de remboursements anticipés survenus durant l'exercice 2026 et l'encours moyen égal à la moyenne arithmétique des encours journaliers de la même période.

Sur 2025, le taux de RA pour l'année entière s'élevait à 0,28% correspondant à 187 millions d'euros de remboursements anticipés.

2.5 Principes comptables relatifs à la qualification et à la dépréciation des expositions en créances douteuses

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées ; elles demeurent dans leur poste d'origine.

Une créance est considérée comme douteuse lorsqu'elle présente une des caractéristiques suivantes :

- un risque probable ou certain de non-recouvrement (impayés de plus de neuf mois pour les collectivités locales et de plus de trois mois pour les autres contreparties). Une contrepartie présentant un impayé supérieur à ces durées peut ne pas être déclassée en douteux si des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur (impayés techniques) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré (dégradation de la situation financière ou procédure d'alerte par exemple).

Dans un souci de simplification opérationnelle ainsi que de prudence, Caffil a décidé d'aligner la notion de créance douteuse sur la notion prudentielle de défaut réel, c'est-à-dire un défaut pour cause d'impayé réel et/ou en raison du risque de non-paiement de la totalité des sommes dues par l'emprunteur (notion de Unlikely To Pay (UTP)) en référence à la politique défaut de la société. Les clients classés en période probatoire en vue d'une éventuelle sortie de défaut font également partie du périmètre des créances douteuses d'un point de vue comptable.

Dès qu'un encours est douteux, la perte probable doit être prise en compte au moyen d'une dépréciation constatée en moins de et encours. Caffil enregistre les dépréciations correspondantes, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis. Les pertes provisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux provisionnels. Ces derniers sont eux-mêmes déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être sous déduction des coûts liés à leur réalisation, l'état des procédures en cours.

Les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux provisionnels sont actualisés au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

En date d'arrêté, l'encours comptable d'un crédit net de dépréciation doit être égal au plus bas du coût historique ou de la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus au titre des intérêts, du remboursement du principal et le cas échéant, de la valeur nette des garanties. Les intérêts sur créances déclassées en douteuses continuent d'être comptabilisées après le déclassement. La dépréciation est au moins égale au montant des intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. La dépréciation correspondant aux intérêts impayés est

constatée en PNB, la partie correspondant au capital est constatée en coût du risque. Les encours litigieux font l'objet d'un provisionnement au cas par cas

3. AUTRES EXPOSITIONS : EXPOSITIONS SUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

3.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En milliers d'euros, au 30/06/2026	Pays	Encours	Dont titres de placements	Dont provisions sur titres de placements	Dont titres d'investissement	Dont provisions titres sur d'investissement
1er échelon de qualité de crédit						
Obligations sécurisées	France	1 232 900	-	-	1 232 900	-
	Autres pays	1 308 332	-	-	1 308 332	-
Autres titres bancaires	France	131 000	-	-	131 000	-
	Autres pays	325 400	-	-	325 400	-
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	9 428				
2ième échelon de qualité de crédit						
Autres titres bancaires	France	357 400	-	-	357 400	-
	Autres pays	208 000	-	-	208 000	-
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	4 281				
TOTAL GÉNÉRAL		3 576 741	-	-	3 563 032	-

Les autres expositions correspondent généralement à des placements de trésorerie sous la forme d'obligations, d'obligations sécurisées ou de certificats de dépôts, émis par des établissements de crédit. Cette rubrique inclut également les soldes des comptes courants bancaires ouverts dans différentes devises. Elle peut aussi inclure les prêts accordés par Caffil à Sfil, sa maison mère, afin de placer ses excédents de trésorerie.

Les instruments dérivés inclus dans le *cover pool* sont comptabilisés hors bilan et ne figurent donc pas dans le tableau des expositions sur les établissements de crédit à l'actif du bilan.

Les titres bancaires sont présentés hors surcotes/décotes et nets de provisions spécifiques.

Aucune créance douteuse et litigieuse n'est recensée parmi ces expositions.

3.2 NOTATIONS

Pour être éligibles au *cover pool*, les expositions sur établissements de crédit doivent bénéficier d'une notation de 1^{er} ou du 2^{ème} échelon de qualité de crédit ou, lorsqu'elles ont une durée inférieure à 100 jours et se présentent sous la forme de dépôts à court terme utilisés pour répondre à l'exigence relative au coussin de liquidité du panier de couverture, d'une notation de 3^{ème} échelon de qualité de crédit.

Des limites en volume sont applicables à ces expositions en fonction de leur notation. Néanmoins, les actifs qui contribuent au niveau minimal de sur-nantissement de 105% ne sont pas soumis à ces limites.

Au 30 juin 2026, ces différentes conditions sont remplies.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros, au 30/06/2026

Maturité résiduelle finale		
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations (1)	Total
0	12	533 884
1	18	806 632
2	19	681 400
3	14	670 600
4	8	231 025
5	9	300 400
6	3	78 000
7	3	205 800
8	1	69 000
Total	87	3 576 741

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération dont l'échéance est inférieure à 1 an.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Aucun remboursement anticipé n'a eu lieu, ni au cours de l'année 2026, ni au cours de l'année 2025.

3.5 MONTANT DES TITRES, SOMMES ET VALEURS RECUES EN GARANTIE DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Le montant reçu en garantie des opérations de couverture est uniquement constitué de cash et est fongible avec le reste de la trésorerie de la société. La dette de restitution du cash collatéral reçu au 30 juin 2026 s'élève à 98 millions d'euros.

3.6 METHODE DE VALORISATION DES TITRES D'INVESTISSEMENT ET DE PLACEMENT

Titres d'investissement

Les titres à revenu fixe assortis d'une échéance déterminée sont comptabilisés en titres d'investissement lorsqu'il existe l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres inscrits dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition pied de coupon, frais exclus.

Ils sont présentés hors intérêts courus et éventuelles décotes et surcotes d'acquisition.

En date de clôture, les plus values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins values latentes ne sont généralement pas provisionnées. Par exception, les moins values latentes sont provisionnées dans les cas suivants :

- l'existence d'un doute sur la capacité de l'émetteur à faire face à ses obligations ;

- la probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles.

Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne peuvent pas être inscrits en titres d'investissement.

Les titres de placement sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition pied de coupon, frais exclus.

Ils sont présentés hors intérêts courus et éventuelles décotes et surcotes d'acquisition.

Selon le principe de prudence, les titres de placement apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition corrigée le cas échéant de l'amortissement des surcotes/décotes ou bien à leur valeur de réalisation à la date de clôture, si celle-ci est inférieure, après prise en compte, le cas échéant, de la valeur du *swap* de microcouverture.

Pour le calcul de la valeur de réalisation, si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Le modèle de valorisation doit prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'actif. Dans ce cadre, Caffil s'appuie sur ses propres modèles d'évaluation en s'efforçant de prendre en compte au mieux les conditions de marché à la date de l'évaluation ainsi que les modifications de la qualité de crédit de ces instruments financiers et la liquidité du marché.

Les titres de placement transférés en titres d'investissement sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

4. Liste des numéros internationaux d'identification des titres (ISIN)

Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure
FR0000486581	Non	RCB 154	Non	RCB 2014-15	Non	RCB 2015-19	Non	FR0013396363	Oui	RCB 2023-5	Oui	FR0014013090	Oui
FR0010279109	Non	RCB 155	Non	RCB 2014-16	Non	FR0013088432	Non	FR0013397205	Non	FR001400JWN7	Oui	FR0014014411	Oui
FR0010306514	Non	RCB 156	Non	RCB 2014-17	Non	RCB 2016-1	Non	FR0013397361	Non	RCB 2023-6	Oui	RCB 2025-15	Oui
FR0010306522	Non	RCB 157	Non	FR0011737956	Non	RCB 2016-2	Non	FR0013397676	Non	FR001400KL72	Oui	FR0014014DU7	Oui
FR0010322792	Non	RCB 162	Non	RCB 2014-18	Non	FR0013108248	Non	FR0013397767	Non	FR001400LDK9	Oui	FR0014014RJ0	Oui
RCB 10	Non	RCB 163	Non	RCB 2014-19	Non	RCB 2016-3	Non	RCB 2019-1	Non	FR001400M1S9	Oui	FR0014014TK4	Oui
RCB 11	Non	RCB 165	Non	RCB 2014-20	Non	FR0013119070	Non	FR0013400538	Non	RCB 2023-7	Oui	RCB 2025-16	Oui
RCB 4	Non	RCB 166	Non	RCB 2014-25	Non	RCB 2016-4	Non	RCB 2019-2	Non	FR001400NE03	Oui	FR0014015HK6	Oui
RCB 5	Non	RCB 167	Non	RCB 2014-21	Non	RCB 2016-5	Non	FR0013403433	Non	RCB 2024-1	Oui	RCB 2026-1	Oui
RCB 21	Non	RCB 168	Non	RCB 2014-22	Non	RCB 2016-6	Non	FR0013403516	Non	FR001400NUE2	Oui	FR0014016LD1	Oui
RCB 22	Non	RCB 169	Non	RCB 2014-23	Non	FR0013198223	Non	FR0013405560	Non	RCB 2024-2	Oui	RCB 2026-2	Oui
RCB 26	Non	RCB 170	Non	RCB 2014-24	Non	RCB 2016-7	Non	RCB 2019-4	Non	RCB 2024-3	Oui	FR00140182E9	Oui
RCB 27	Non	RCB 172	Non	RCB 2014-26	Non	RCB 2016-8	Non	RCB 2019-3	Non	RCB 2024-4	Oui	FR00140182G4	Oui
RCB 28	Non	RCB 173	Non	RCB 2014-27	Non	FR0013202850	Non	RCB 2019-5	Non	FR001400OGL4	Oui	FR00140183Q1	Oui
RCB 29	Non	RCB 174	Non	RCB 2014-28	Non	FR0013203619	Non	FR0013436623	Non	RCB 2024-5	Oui	RCB 2026-3	Oui
RCB 30	Non	RCB 176	Non	RCB 2014-31	Non	FR0013204609	Non	FR0013456589	Non	FR001400OCK0	Oui	CH1472996979	Oui
FR0010443630	Non	RCB 177	Non	RCB 2014-32	Non	FR0013219631	Non	FR0013459757	Non	FR001400PAP5	Oui	FR0014018ML8	Oui
RCB 35	Non	CH0111862063	Non	RCB 2014-29	Non	FR0013221389	Non	FR0013479052	Non	RCB 2024-6	Oui	FR0014018TE8	Oui
RCB 39	Non	RCB 178	Non	RCB 2014-30	Non	FR0013230703	Non	FR0013482189	Non	FR001400Q494	Oui		
RCB 40	Non	RCB 179	Non	RCB 2014-33	Non	RCB 2017-1	Non	FR0013519568	Non	RCB 2024-8	Oui		
RCB 44	Non	FR0010925073	Non	RCB 2014-34	Non	FR0013234952	Non	RCB 2020-1	Non	RCB 2024-7	Oui		
RCB 45	Non	RCB 184	Non	RCB 2014-35	Non	RCB 2017-2	Non	FR0013535820	Non	RCB 2024-9	Oui		
RCB 50	Non	RCB 185	Non	RCB 2014-36	Non	RCB 2017-3	Non	FR00140006K7	Non	RCB 2024-10	Oui		
FR0010504761	Non	RCB 187	Non	RCB 2014-37	Non	RCB 2017-4	Non	FR0014000N39	Non	FR001400SXN8	Oui		
RCB 51	Non	RCB 188	Non	RCB 2014-38	Non	RCB 2017-5	Non	FR0014001GV5	Non	RCB 2024-11	Oui		
FR0010526376	Non	RCB 189	Non	RCB 2014-40	Non	RCB 2017-6	Non	FR0014001ZD3	Non	RCB 2024-12	Oui		
RCB 69	Non	RCB 190	Non	FR0011907963	Non	RCB 2017-7	Non	FR00140024W5	Non	RCB 2024-13	Oui		
RCB 108	Non	RCB 191	Non	RCB 2014-39	Non	RCB 2017-8	Non	FR00140033E4	Non	RCB 2024-14	Oui		
RCB 109	Non	RCB 192	Non	RCB 2014-41	Non	RCB 2017-9	Non	FR00140049N1	Non	RCB 2024-15	Oui		
RCB 110	Non	RCB 193	Non	FR0011916220	Non	RCB 2017-10	Non	FR0014005MV4	Non	RCB 2024-16	Oui		
RCB 116	Non	RCB 194	Non	RCB 2014-43	Non	FR0013255866	Non	FR0014005N34	Non	FR001400UCA3	Non		
RCB 117	Non	RCB 195	Non	RCB 2014-44	Non	FR0013256872	Non	FR0014005Y20	Non	RCB 2025-1	Oui		
RCB 118	Non	RCB 196	Non	RCB 2014-45	Non	RCB 2017-11	Non	FR0014007PPX9	Non	FR001400WQJ5	Oui		
RCB 119	Non	RCB 197	Non	RCB 2014-46	Non	FR0013267374	Non	FR0014007PY7	Oui	FR001400WN76	Oui		
RCB 120	Non	RCB 199	Non	RCB 2015-1	Non	FR0013267259	Non	RCB 2022-1	Non	FR001400WO83	Oui		
RCB 121	Non	RCB 200	Non	FR0012467942	Non	FR0013267754	Non	FR0014008C18	Non	RCB 2025-2	Oui		
RCB 122	Non	RCB 204	Non	RCB 2015-2	Non	RCB 2017-12	Non	FR0014008E65	Non	RCB 2025-3	Oui		
RCB 125	Non	RCB 205	Non	RCB 2015-3	Non	RCB 2017-13	Non	RCB 2022-2	Non	FR001400X7U9	Oui		
RCB 126	Non	RCB 206	Non	RCB 2015-4	Non	FR0013284072	Non	FR0014009OM1	Non	FR001400XB20	Oui		
RCB 127	Non	RCB 208	Non	RCB 2015-5	Non	FR0013293578	Non	FR0014009QA1	Non	RCB 2025-4	Oui		
RCB 128	Non	FR0011548886	Non	RCB 2015-6	Non	RCB 2017-14	Non	FR001400ACQ1	Non	RCB 2025-5	Oui		
RCB 129	Non	FR0011548866	Non	RCB 2015-7	Non	RCB 2017-15	Non	FR001400AJT0	Non	FR001400Y7L7	Oui		
RCB 131	Non	FR0011549997	Non	RCB 2015-8A	Non	FR0013310018	Non	FR001400BAQ3	Non	RCB 2025-6	Oui		
RCB 132	Non	RCB 2013-1	Non	RCB 2015-8B	Non	FR0013311495	Non	FR001400DAI6	Oui	RCB 2025-7	Oui		
RCB 134	Non	RCB 2013-2	Non	RCB 2015-9	Non	RCB 2018-1	Non	FR001400DXR9	Oui	RCB 2025-8	Oui		
RCB 135	Non	RCB 2013-3	Non	RCB 2015-10	Non	FR0013319399	Non	FR001400EIS9	Oui	FR001400YWV9	Oui		
RCB 136	Non	RCB 2013-4	Non	RCB 2015-11	Non	RCB 2018-2	Non	RCB 2022-3	Oui	RCB 2025-9	Oui		
RCB 137	Non	RCB 2013-5	Non	FR0012686111	Non	FR0013330693	Non	FR001400FGK4	Oui	RCB 2025-10	Oui		
RCB 138	Non	RCB 2013-10	Non	FR0012686145	Non	FR0013330156	Non	FR001400FFW1	Oui	FR001400ZR04	Oui		
RCB 140	Non	RCB 2013-11	Non	RCB 2015-12	Non	RCB 2018-4	Non	FR001400FKH2	Oui	FR0014010203	Oui		
RCB 141	Non	RCB 2013-12	Non	RCB 2015-13	Non	FR0013345485	Oui	FR001400GM85	Oui	RCB 2025-11	Oui		
RCB 142	Non	RCB 2013-13	Non	RCB 2015-14	Non	RCB 2018-5	Non	RCB 2023-1	Oui	FR0014010LS2	Oui		
RCB 143	Non	RCB 2013-7	Non	RCB 2015-15	Non	FR0013347085	Non	FR001400HMS1	Oui	FR0014010RV3	Oui		
RCB 144	Non	RCB 2013-8	Non	FR0012968451	Non	FR0013347143	Non	FR001400HQE2	Oui	FR0014010TD7	Oui		
RCB 145	Non	RCB 2013-9	Non	RCB 175	Non	RCB 2018-6	Non	FR001400HS62	Oui	FR0014010PR5	Oui		
RCB 147	Non	RCB 2013-6	Non	FR00133029220	Non	FR0013348919	Non	RCB 2023-2	Oui	RCB 2025-12	Oui		
RCB 149	Non	FR0011580588	Non	RCB 2015-16	Non	FR0013351848	Non	RCB 2023-3	Oui	FR0014011K13	Oui		
RCB 150	Non	RCB 2014-13	Non	RCB 2015-17	Non	FR0013352499	Non	RCB 2023-4	Oui	RCB 2025-13	Oui		
RCB 151	Non	RCB 2014-14	Non	FR0013081049	Non	FR0013385788	Non	FR001400JD75	Oui	FR0014012I73	Oui		
RCB 152	Non	FR0011701044	Non	RCB 2015-18	Non	FR0013387362	Non	FR001400JIR7	Oui	RCB 2025-14	Oui		

Le tableau ci-dessus présente la liste des numéros internationaux d'identification des titres (ISIN) pour toutes les émissions d'obligations foncières auxquelles un code ISIN a été attribué, et le numéro du contrat pour les placements privés réalisés sous la forme de *registered covered bonds* (RCB).

5. EXPOSITIONS AUX RISQUES DE MARCHÉ, DE CREDIT ET DE LIQUIDITE

5.1 LE RISQUE DE TAUX

Parmi les différents risques de taux, Caffil est exposée à trois types de risque, à savoir le risque de taux fixe, le risque de taux révisable (base et fixing) et le risque optionnel lié à l'existence de floors sur les prêts commerciaux.

- La gestion du risque de taux :

Le groupe Sfil a défini un appétit aux risques de taux qui se décline en un dispositif de limites encadrant la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) et la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt (MNI).

Afin de piloter ces sensibilités dans les limites imparties, Caffil a mis en place la stratégie de couverture suivante :

- microcouverture du risque de taux sur les éléments de bilan libellés dans une devise autre que l'euro ou indexés sur une structure de taux complexe. Certaines opérations vanille libellées en euro peuvent également faire l'objet d'une microcouverture si leur notionnel ou leur durée risque d'entraîner le dépassement d'une limite en sensibilité de la VAN ou de la MNI. La microcouverture est réalisée par *swap*;
- macro-couverture du risque de taux pour l'ensemble des opérations qui ne sont pas micro-couvertes. Les opérations concernées sont essentiellement les prêts au secteur public local et les émissions d'obligations foncières libellées en euro. Cette macro-couverture est obtenue autant que possible par adossement entre actifs et passifs présentant le même profil de risque ou par mise en place de nouveaux swaps

Cette gestion du risque de taux fixe est complétée par un suivi des *fixings* des opérations à taux révisables afin de s'assurer que ceux-ci n'entraînent pas un dépassement de la limite de sensibilité à court terme. Le cas échéant, des swaps contre €STER peuvent être conclus pour couvrir le risque de *fixing*.

Ces couvertures peuvent être réalisées soit directement sur le marché, soit être intermédiiées par Sfil, qui se retourne alors à son tour sur le marché.

Les dettes non privilégiées ne font pas l'objet de couverture. En effet, les dettes contractées par Caffil auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées, soit directement avec un index €STER et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index EURIBOR et financent alors des actifs également indexés sur EURIBOR. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent aussi des actifs à taux fixe.

Ces différents types de risque de taux sont analysés et gérés à travers :

- les gaps de taux révisable déclinés par Indes ténor pour le suivi des risques de base, de floor et de fixing. Ces gaps sont calculés en vision statique, sur une base consolidée :

Gaps Euribor	Pour chaque index tenor, différence entre emplois et ressources à taux révisable. Ces gaps sont calculés chaque mois jusqu'à extinction du bilan.
Gaps Euribor floorés	Pour chaque index tenor, différence entre emplois et ressources à taux révisable avec floor sur index ou sur coupon. Ces gaps sont calculés chaque mois jusqu'à extinction du bilan.
Impasse de fixing	Pour chaque index tenor, différence entre emplois et ressources à taux révisable, de bilan et de hors bilan, par date de fixing

- la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN), calculée pour huit scénarios de stress. Ces huit scénarios correspondent aux six scénarios du calcul du ratio réglementaire de sensibilité de la VAN auxquels s'ajoutent deux scénarios internes supplémentaires, définis sur la base des variations historiques des taux. La perte maximale observée parmi les huit scénarios ne doit pas excéder la limite définie dans le cadre de l'appétit au risque du groupe Sfil. Ces calculs sont réalisés sur une base consolidée, en vision statique et en intégrant le placement des fonds propres. Le calcul de la sensibilité de la VAN intègre également les opérations avec floors sur EURIBOR.

La perte maximale observée en fin d'année parmi les huit scénarios considérés est présentée ci-dessous¹ :

(en EUR millions)	Limite	31/12/2025	30/06/2026
Perte maximale observée en VAN	(80,0) ⁽²⁾	(19,2)	(16,2)

¹ Hors sensibilité au risque optionnel

² Cette limite est suivie au niveau consolidé du groupe Sfil

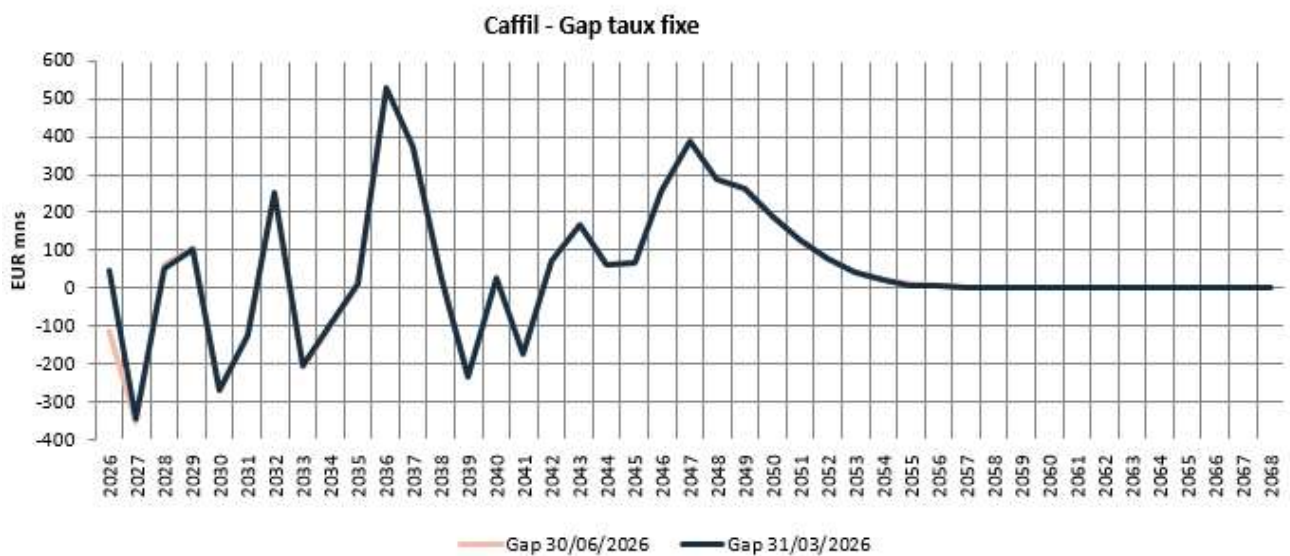
Les portefeuilles d'actifs complexes, dont la stratégie est d'être totalement couverts, ne sont pas sensibles aux variations de taux et ne sont donc pas intégrés au calcul de la sensibilité globale du bilan de Caffil.

- la sensibilité de la marge nette d'intérêt (MNI), calculée au niveau du groupe Sfil.
- Mesure de la position de taux :

La position de taux est mesurée via la modélisation d'une impasse de taux fixe basée sur l'écoulement des opérations de bilan et de hors-bilan à taux fixe. Elle est calculée pour chaque intervalle de temps comme étant égal à la différence entre les encours moyens d'actifs à taux fixe et les encours moyens de passifs à taux fixe. A noter que :

- le fixing en cours des opérations à taux révisable est inclus dans l'impasse de taux fixe,
- le placement des fonds propres, représenté par les contrats internes, est intégré dans l'impasse de taux fixe,
- les soultes relatives aux dérivés, étalées en comptabilité, sont aussi incluses dans l'impasse de taux fixe

La position de taux de Caffil au 30 juin 2026 est la suivante :



5.2 LE RISQUE DE CHANGE ET DE BASE EURO / DEVISE

La devise de référence de Caffil est l'euro : le risque de change reflète donc le changement de valeur des actifs et des passifs libellés dans une devise autre que l'euro en raison d'une fluctuation de cette même devise face à l'euro.

Le risque de base euros/devises se définit comme le risque de perte lié au décalage de base lors de l'adossement entre des emplois et des ressources libellés dans des devises différentes.

La politique de gestion du risque de change de Caffil consiste à ne prendre aucun risque de change : les émissions et les actifs libellés en devises donnent lieu, au plus tard lors de leur entrée au bilan et jusqu'à leur échéance finale, à la conclusion d'un cross-currency swap contre euro, assurant ainsi une couverture en change du nominal et du taux porté par ces éléments de bilan. Les expositions à taux révisable en euro résultant de cette gestion sont intégrées dans la gestion globale du risque de taux.

Le risque de change est suivi au travers de la position de change nette dans chaque devise, calculée sur l'ensemble des créances, dettes (y compris les intérêts courus non échus) et engagements hors bilan. La position nette de change par devise doit être nulle à l'exception de la position en dollar américain, livre sterling et franc suisse, pour laquelle une faible position est tolérée pour des raisons opérationnelles.

Cependant, certains prêts de refinancement des grands crédits à l'exportation libellés en devises peuvent générer un risque de change temporaire très limité pendant leurs phases de tirage, en cas de décalage entre les dates de versement effectives et celles initialement prévues et couvertes. Ce risque résiduel est encadré par une limite très faible de sensibilité à la base euro/devise, calculée sur toute la durée de vie des prêts.

5.3 LE RISQUE DE MARCHÉ

Caffil, en tant que société de crédit foncier, ne peut détenir de portefeuille de négociation ou de participation et n'est donc pas exposée au risque de marché réglementaire.

Toutefois, certaines positions ou activités du portefeuille bancaire sont sensibles à la volatilité des paramètres de marché ; elles sont suivies au titre des risques de marché non réglementaires. Il s'agit de la provision pour titres de placement au sens des normes comptables françaises.

L'évaluation et le suivi continu des risques de marché non réglementaires sont réalisés par la direction des risques de marché et de bilan à travers :

- le contrôle quotidien des appels de marge sur dérivés via le suivi des sensibilités aux paramètres de marché² ;
- le calcul de l'impact du risque de spread sur le portefeuille de titres

5.4 LE RISQUE DE LIQUIDITE

Caffil assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité par des actifs éligibles à un refinancement de la Banque de France jusqu'à extinction des passifs privilégiés.

Caffil dispose de ressources propres et peut par ordre de priorité :

- Utiliser les excédents de trésorerie disponibles. Au 30 juin 2026, ils s'élèvent à EUR 2 488,1 millions (dépôts à la Banque de France, au Trésor et dans des banques commerciales);
- Réaliser une émission obligataire ;
- Recourir à des tirages supplémentaires auprès de sa maison-mère dans le cadre de la convention de financement ;
- Céder, obtenir le remboursement ou donner en garantie à la Banque de France, pour obtenir des financements lors des appels d'offre, les actifs suivants :
 - Les expositions sur établissements de crédit (hors comptes courants bancaires). Au 30 juin 2026, celles-ci s'élèvent à EUR 3 563,03 millions, dont EUR 2 541,23 millions de titres liquides de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2B);
 - Les titres émis par le secteur public, liquides et de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2B). Au 30 juin 2026, ceux-ci s'élèvent à EUR 2 271,6 millions;

² Ces dernières correspondent à la variation de juste valeur des instruments pour un mouvement standardisé (ou choc) des paramètres de marché.

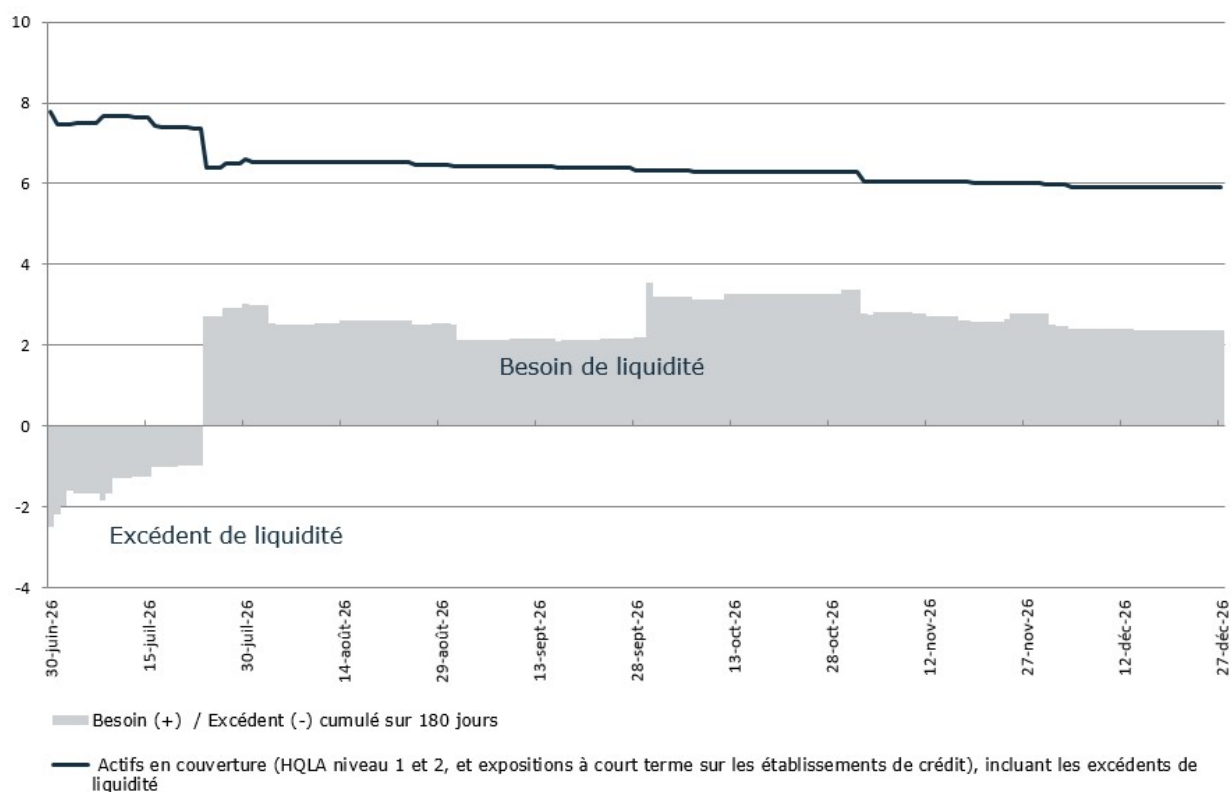
- Les autres actifs éligibles au refinancement de la banque de France. Au 30 juin 2026, ceux-ci s'élèvent à EUR 39 385,60 millions, avant haircut.

Au 30 juin 2026, Caffil dispose ainsi d'environ EUR 47 708,34 millions d'actifs liquides ou éligibles au refinancement de la Banque de France, y compris sa trésorerie déposée en banque, au Trésor ou à la Banque de France. Il n'existe pas d'obstacle juridique susceptible d'empêcher l'utilisation d'une partie de ces actifs dans le respect des articles L. 513-12 et R. 513-8 du code monétaire et financier.

Par ailleurs, Caffil s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, calculés en situation de run-off, sont couverts en premier lieu par des actifs liquides de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2 B) et, en deuxième lieu, par des expositions à court terme sur des établissements de crédit bénéficiant du meilleur ou du deuxième meilleur échelon de qualité de crédit, ou, du troisième meilleur échelon de qualité de crédit pour les dépôts à court terme. Les créances non garanties et jugées en défaut, conformément à l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 septembre 2013, ne peuvent pas participer à la couverture des besoins de trésorerie.

On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des registered covered bonds (RCB), des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du cash collatéral reçu, nets des remboursements d'actifs reçus, en tenant compte des flux des dérivés de couverture. Au 30 juin 2026, la situation de liquidité à 180 jours présente un besoin maximum de EUR 3,5 milliards le 30 septembre 2026. Sur la période, les besoins de liquidité sont couverts, à tout moment, par des actifs liquides de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2 B) ou par des expositions à court terme sur des établissements de crédit (cf. graphique ci-dessous). Par ailleurs, des mesures de gestion spécifiques (par exemple, la réalisation d'une nouvelle émission obligataire ou le recours aux financements ou de la banque centrale) pourront être prises pour couvrir les besoins.

En EUR milliards



Les variations observées correspondent aux cash flows d'amortissement des obligations foncières, du cash collatéral, des dettes non privilégiées, des dérivés et des actifs.

La projection du solde de trésorerie à 180 jours est calculée à partir de l'échéancier contractuel des flux d'intérêts et de capital des actifs et des passifs présents au bilan Caffil au 30 juin 2026. Par ailleurs, cette projection tient compte des flux liés à des opérations certaines mais débutant postérieurement à la date d'arrêté.

Caffil ne détient aucun actif financier incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Elle n'a émis aucune obligation foncière incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Certaines obligations foncières incluent des options d'achat (call) qui sont uniquement exerçables par Caffil.

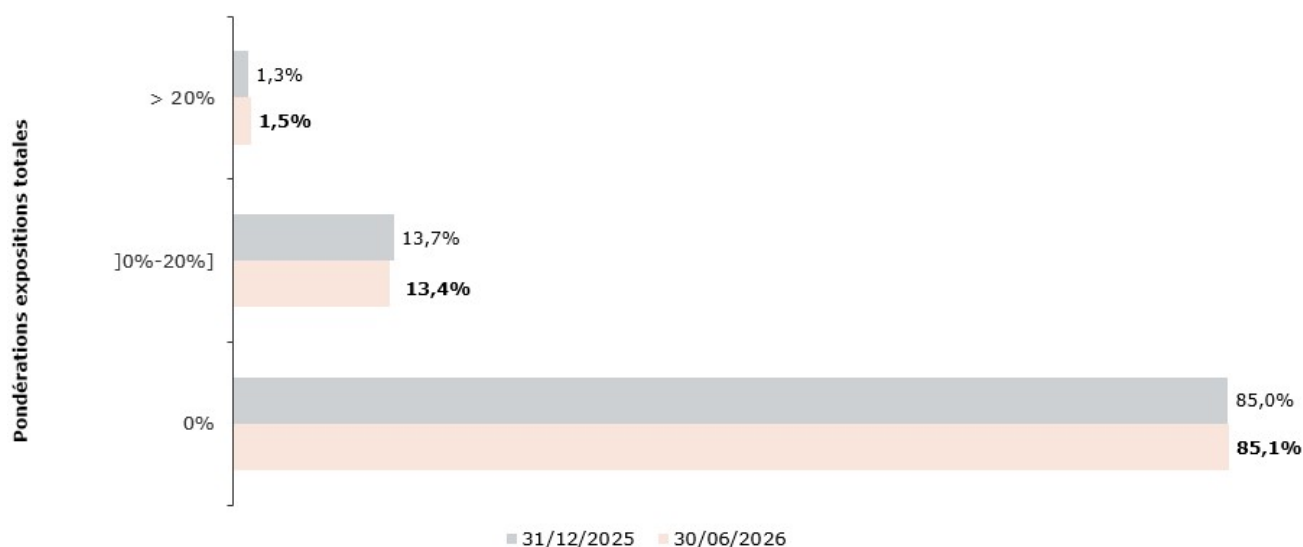
Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Aucun remboursement anticipé volontaire sur les prêts commerciaux conformément aux hypothèses retenues dans la gestion ALM, ni exercice d'option sur les titres détenus à l'actif par la Caffil. Du point de vue de la liquidité, il s'agit donc du scénario le plus défavorable.
- Modélisation des passifs possédant une clause de rachat anticipé à la main de Caffil : A noter qu'il n'existe pas au bilan de Caffil de passif comportant une clause de remboursement anticipé à la main de l'investisseur. Cependant il a été décidé d'utiliser l'hypothèse la plus conservatrice, c'est-à-dire l'exercice de toute les options de remboursement anticipé sur la période.
- Les garanties en espèces reçues ou données aux contreparties au titre des dérivés de couverture (cash collatéraux ou variation *margin*) sont présentées sur la base des flux à venir et en projetant la valeur de marché des opérations sous-jacentes à conditions de marché inchangées. Concrètement, pour chaque contrat-cadre, une projection de la valorisation des swaps est faite en tenant compte des flux d'intérêts et de capital restant à recevoir et à verser jusqu'à maturité des swaps. Le montant de cash collatéral à verser ou recevoir sur les 180 prochains jours est déterminé à partir de cette valorisation.
- Projection des flux d'intérêts à taux variable sur la base du dernier fixing connu pour le premier flux d'intérêts et du taux projeté pour les flux suivants.
- Estimation de la non performance des actifs sur la base de la variation du montant d'impayés la plus élevée sur une période de 180 jours observée sur la période 31 décembre 2011 – 30 juin 2026 (actuellement EUR 34,9 millions positionnés au premier jour).

5.5 LE RISQUE DE CREDIT

- Ventilation de la totalité des actifs selon les pondérations de risque :

La qualité du portefeuille est illustrée par les pondérations en risque attribuées à ses actifs. Depuis le 30 septembre 2024, les risques pondérés sont déterminés selon l'approche standard pour l'ensemble du portefeuille. Cette approche s'appuie essentiellement sur des taux de pondération forfaitaires, qui pour certaines catégories de contreparties peuvent dépendre de l'évaluation externe fournie par des organismes externes d'évaluation.

Pondérations en risque du portefeuille de Caffil au 30 juin 2026 :

Cette analyse confirme l'excellente qualité des actifs du portefeuille de Caffil. Au 30 juin 2026 : 85,1 % du portefeuille a une pondération de risque égale à 0 %.

La pondération moyenne des actifs est de 3,4 % au 30 juin 2026. Elle était également de 3,2% au 31 décembre 2025.

- Risque sur les contreparties bancaires :**

Caffil détient deux types d'expositions bancaires :

- des expositions sur des établissements de crédit pour un montant de EUR 3,58 milliards ;
- des contrats de dérivés, conclus dans le cadre de la couverture des risques de taux et de change.

Les opérations de dérivés de Caffil sont régies par des contrats-cadres ISDA ou FBF (Fédération bancaire française) signés avec des grandes banques internationales. Ces contrats ont des caractéristiques particulières, car ils doivent répondre à certaines contraintes imposées aux sociétés de crédit foncier (et aux autres émetteurs de *covered bonds*) par les agences de notation. Les dérivés de Caffil ne sont pas soumis à l'obligation de clearing, ni au versement d'initial margin. Tous les swaps de taux et de devises conclus par Caffil bénéficient du même privilège légal que les obligations foncières. Pour cette raison, Caffil ne verse pas de *cash collateral* (ou de *variation margin*) à ses contreparties de dérivés, alors que celles-ci en versent, sauf certaines qui bénéficient de la meilleure notation court terme de la part des agences de notation. Par dérogation à ce principe, fin septembre 2022, une convention de dérivés a été conclue avec Sfil à laquelle sont rattachés uniquement les dérivés qui couvrent les quelques actifs qui sont sortis du *cover pool* depuis le 8 juillet 2022 dans le cadre de la mise en œuvre de la directive *covered bonds*. Puisque ces dérivés ne bénéficient pas du privilège de la loi, la convention prévoit la possibilité d'échanger du collatéral dans les deux sens. La créance de collatéral versé dans le cadre de cette convention est classée hors *cover pool*, comme les dérivés correspondants et leurs actifs couverts.

L'ensemble des expositions sur dérivés au 30 juin 2026 est présenté ci-dessous :

(En EUR milliards)	Total des notionnels	% total des notionnels	Mark to Market		Collatéral reçu	Collatéral versé
			-	+		
Cover pool - contreparties externes	94,7	78%	(0,6)	0,1	(0,1)	-
Cover pool - SFIL	26,7	22%	(1,0)	-	-	-
Hors cover pool - SFIL	0,1	0%	(0,1)	-	-	0,1
TOTAL	121,50	100%	(1,7)	0,1	(0,1)	0,1

Au 30 juin 2026 Caffil est exposée (juste valeur positive des swaps) sur huit contreparties bancaires qui versent toutes du cash collatéral pour un montant total de EUR 0,1 milliard qui vient neutraliser l'exposition totale.

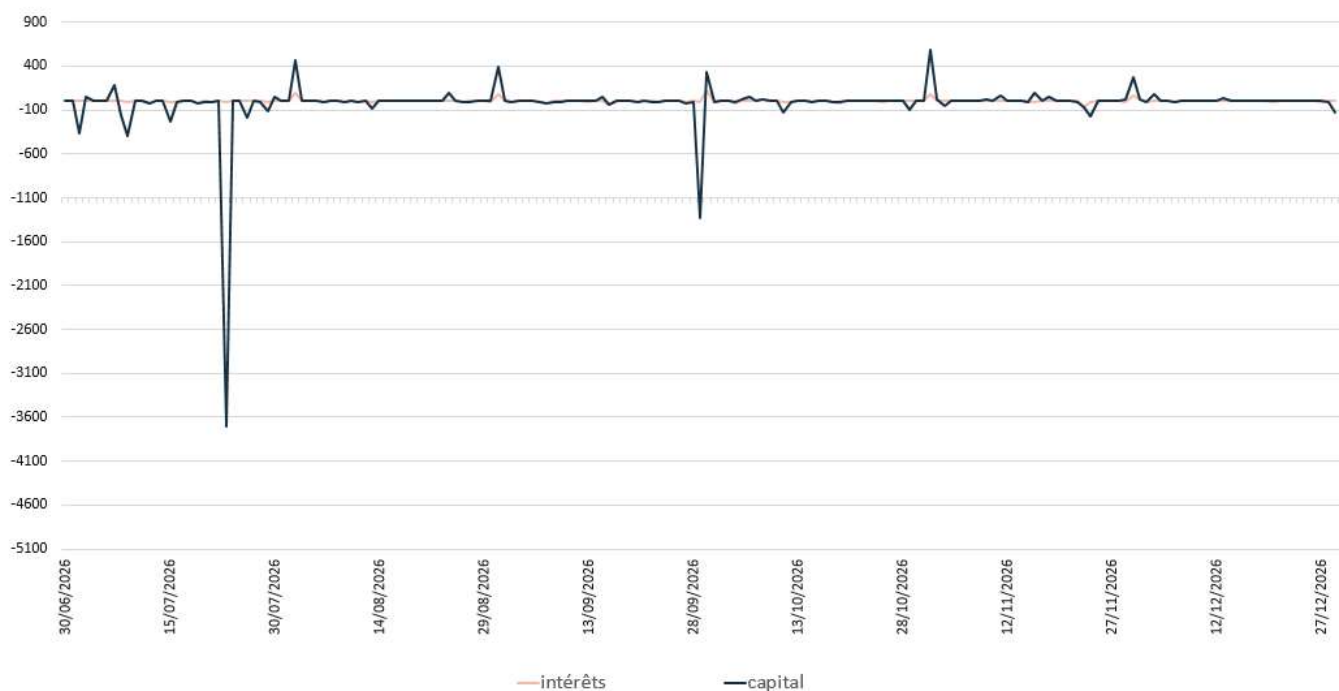
Les swaps conclus avec les cinq premières contreparties externes représentent au total 50,5 % des montants notionnels.

6. Couverture du besoin de liquidité

Les informations sur le besoin de trésorerie à 180 jours et sur les modalités de couverture sont présentées au paragraphe 5.4.

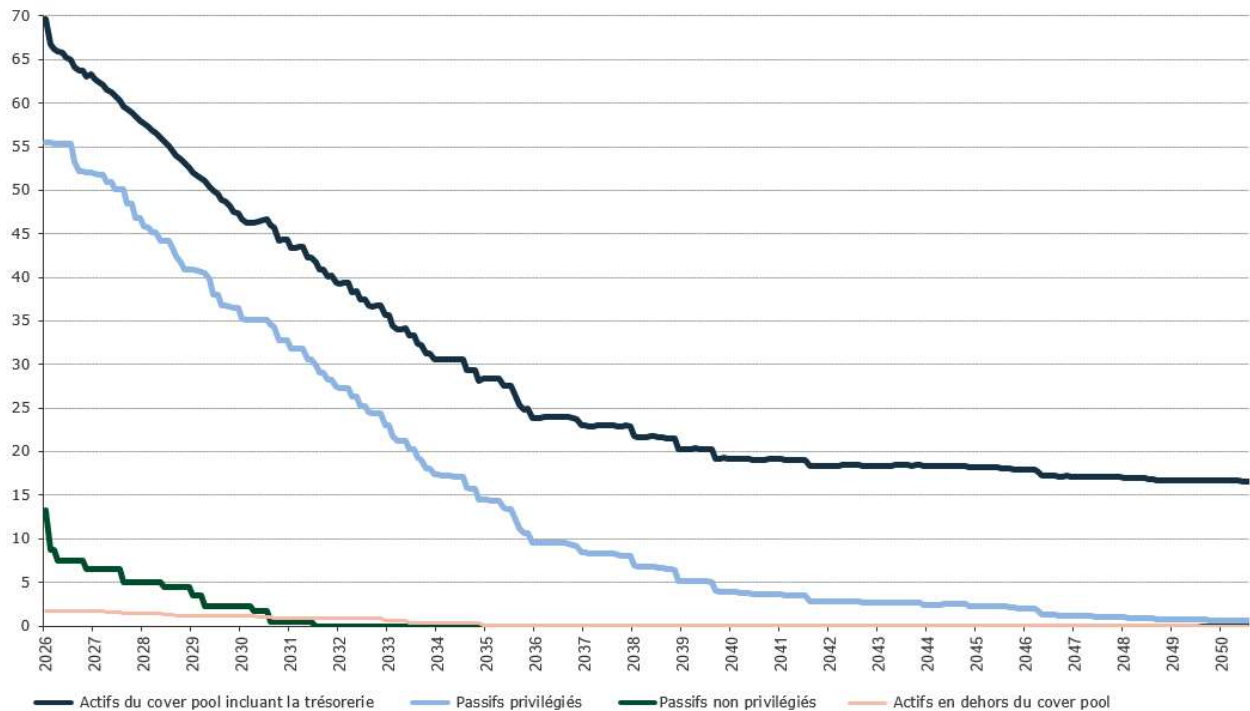
Le graphique ci-dessous présente la distinction entre les flux de capital et les flux d'intérêts constituant le besoin de liquidité à 180 jours :

En EUR million



7. Structure des échéances

En EUR milliards



Caffil ne détient aucun actif financier incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Elle n'a émis aucune obligation foncière incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Certaines obligations foncières incluent des option d'achat (call) qui sont uniquement exerçable par la Caffil.

8. Niveau de couverture des ressources privilégiées

Le ratio de couverture réglementaire certifié, correspondant à la situation au 31 mars 2026, s'élève à 124%.

Herdile Guérin
Présidente du directoire